

**PREAUTHORIZED PAYMENT PROGRAM & E-BILLING
REGISTRATION FORM**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR RÉGIME DE
PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE & FACTURATION
ÉLECTRONIQUE**

613-443-3066

UTIL X 2309

TAXES X 2302

taxes@russell.ca

revenues@russell.ca

PAYMENTS

Please make cheque payable to the Township of Russell. Payment may be made at most financial institutions, in person or online. For utility accounts do not enter the decimal point in your account number. For your convenience you can also use our drop off service located next to our main entrance.

PENALTIES AND INTEREST

Penalties will be added to unpaid taxes and utility levies on the first day of the month following the due date as well as on the first day of each month thereafter, but such charges are not to continue after the end of the year in which the taxes are levied.

Interests will be charged on unpaid taxes after the end of the year in which they are levied on the first day of each calendar month thereafter in which the default continues until all taxes are paid. The unpaid utility levies will be transferred to the property tax account in February.

To avoid interest and penalty charges, payment must be received at the municipal office by the due date. When paying online, please allow 3-4 days processing delay for the payment to reach us. Postdated cheques are accepted. Preauthorized payments and budget plans are also available.

RESPONSABILITIES

Any outstanding taxes must be paid in full and is the responsibility of the current owner.

REMINDER NOTICE

A reminder notice will be sent the month after the due dates at a cost of \$5 each for all overdue tax and utility accounts.

NEW! - E-BILLING SERVICES

Go paperless! Sign up to receive a PDF version sent to your e-mail address. The E-bill looks exactly the same as your paper invoice. The due dates and payment options also remain the same.

To subscribe, fill out the online form at russell.ca or send us the bottom portion of this invoice.

HOW DOES E-BILLING WORK?

Once your E-billing service has been activated, your future invoices will be sent to the mail address provided. You may sign up for more than one account. Choosing to sign up for E-billing will not affect the way you pay your bills. The following payment options remain: cash, cheque, debit, online and pre-authorized payments (monthly or on due date).

IMPORTANT REMINDERS:

It is the owner's responsibility to notify the Township of Russell in writing if there is a change to their mailing or e-mail address. Customers using the E-billing service are subject to standard late fees if applicable.

PREAUTHORISED PAYMENT FORM

Follow these steps to complete your free registration

- 1) Read the information and conditions,
- 2) Choose option A or B,
- 3) Join a cheque marked VOID,
- 4) Return the bottom form duly signed, in person, by mail or email.

For property tax accounts, budget plan (option A): The withdrawals will be calculated as follows: January to August - equal monthly billing equivalent to the previous tax year divided by 12 months; September to December - current adjusted taxes minus the amount paid to date divided by 4 remaining months.

For water and sewer accounts, budget plan (Option A): Following the quarterly readings, your withdrawal will be adjusted for the January, April, July and October due dates.

You must advise us if your banking information changes, if you are selling your property or if you wish to cancel your plan.

After two returned withdrawals we will cancel your preauthorized payment plan.

There is no setup fee.

At the beginning of each year, for the monthly tax payment registrations, the Township of Russell will send you a letter confirming the amount of your withdrawals for the current year.

Once your PAP registration is activated you will see a note on your invoice DO NOT PAY - PAP.

PAIEMENTS

Veillez libeller le chèque à l'ordre du Canton de Russell. Le paiement peut être fait à la plupart des institutions financières, en personne ou en ligne. Pour les comptes d'utilités n'entrez pas le point décimal dans votre numéro de compte. Pour votre commodité, vous pouvez également utiliser notre boîte de dépôt située à côté de l'entrée principale.

PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS

Des pénalités seront ajoutées aux impôts impayés et aux factures d'eau et d'égouts le premier jour du mois suivant la date d'échéance ainsi que le premier jour de chaque mois subséquent et ce, jusqu'à la fin de l'année d'imposition en cours.

Après la fin de l'année, des intérêts seront ajoutés aux impôts impayés le premier jour du mois jusqu'à ce que les impôts soient payés en totalité. Les comptes d'eau et d'égout en arriérés seront annexés aux impôts fonciers en février.

Pour éviter les frais d'intérêt et de pénalité, le paiement doit être acheminé au bureau municipal au plus tard à la date d'échéance. Pour les paiements en ligne, allouer un délai de 3 à 4 jours pour l'acheminement du paiement. Les chèques postdatés sont acceptés. Les paiements pré-autorisés et les plans budgétaires sont également offerts.

RESPONSABILITÉS

La somme des impôts en arriéré est sous la responsabilité du propriétaire actuel et doit être payée en totalité par ce dernier.

AVIS DE RAPPEL

Un avis de rappel sera envoyé le mois suivant la date d'échéance au coût de \$5 chacun pour tous les comptes d'impôts et d'utilités en souffrance.

NOUVEAU! - LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Optez pour la version sans papier! Inscrivez-vous et recevez une version PDF par courriel. Votre facture demeure identique à votre copie papier. Les dates et options de paiements restent les mêmes.

Pour vous inscrire, remplissez le formulaire en ligne à russell.ca ou veuillez nous acheminer le talon de cette facture, dûment rempli.

COMMENT FONCTIONNE CE SERVICE?

Dès que votre inscription sera activée, vos factures seront envoyées à l'adresse courriel soumise. Vous pouvez y inscrire plus d'un compte. Les options de paiement demeurent les mêmes: comptant, chèque, débit, en ligne ainsi que les paiements pré-autorisés (mensuels ou à la date d'échéance).

AVIS IMPORTANTS:

C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser la municipalité de Russell par écrit s'il y a un changement à l'adresse postale ou courriel. Les clients utilisant le service de facturation par voie électronique sont sujets aux frais de pénalités réguliers si le paiement n'est pas reçu avant la date d'échéance.

FORMULAIRE PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

Étapes à suivre pour compléter votre inscription gratuite

- 1) Bien lire les renseignements et conditions,
- 2) Choisir l'option de modalité de paiements A ou B,
- 3) Joindre un chèque annulé,
- 4) Nous faire parvenir la partie détachable dûment signée en personne, par la poste ou par courriel.

Concernant les comptes de taxes foncières, plan budgétaire (option A): les versements seront calculés comme suit: de janvier à août: paiements mensuels égaux équivalent aux taxes de l'année précédente divisées par 12 mois; de septembre à décembre: ajustement pour l'année en cours moins le montant payé divisé par 4 mois restants.

Concernant les comptes d'eau et d'égout, plan budgétaire (option A): Les paiements de janvier, avril, juillet et octobre seront ajustés selon votre consommation réelle suivant la lecture de votre compteur d'eau.

Vous avez la responsabilité d'aviser la municipalité si votre compte bancaire change, si vous vendez votre propriété ou si vous désirez annuler vos prélèvements automatiques.

Après deux retraits retournés, nous sommes dans l'obligation d'annuler vos paiements pré-autorisés.

Il n'y a aucun frais d'ouverture de compte.

En début de chaque année, pour l'inscription aux retraits mensuels pour les taxes, la Municipalité de Russell vous fera parvenir une lettre vous avisant du montant des paiements pour l'année en cours.

Une fois que votre enregistrement PPA est activé vous verrez une note sur votre facture NE PAS PAYER - PPA.

() **OPTION A: EQUAL MONTHLY PAYMENTS/PLAN BUDGÉTAIRE - RETRAITS MENSUELS**

MUNICIPAL TAXES/TAXES FONCIÈRES: ()	WATER AND OR SEWER/EAU ET OU ÉGOUT: ()
Effective (month)/Entrée en vigueur (mois): _____	Effective (month)/Entrée en vigueur (mois): _____
AMOUNT/MONTANT: _____	AMOUNT/MONTANT: _____

() **OPTOPTION B: ON DUE DATE PAYMENT/PAIEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE**

Effective (month)/Entrée en vigueur (mois): _____	Effective (month)/Entrée en vigueur (mois): _____
--	--

For both options due dates may vary between the 25th and the 27th of the month./Pour les deux options les dates d'échéances peuvent varier entre le 25 et le 27 du mois.

() I WISH TO SUBSCRIBE TO E-BILLING SERVICES	_____
JE DÉSIRE ADHÉRER À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE	EMAIL / COURRIEL

NAME/NOM 1:	SIGNATURE 1:	DATE:
NAME/NOM 2:	SIGNATURE 2:	DATE:
CELL #:	TEL #:	